

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
Mardi 16 mai 2023

Mis en ligne :
Vendredi 26 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VAN CAUWELAERT Damien.

Procurations de vote et mandataires : ANDRE-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, DORIA Anne ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à DA COUNHA Manuel.

Monsieur POINTIER Vincent est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 16 mai 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2023-48. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Déclaration d'intention d'aliéner

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien bâti sur terrain propre cadastré section AO N°294-296 sis 11 rue du Clos Corbin, d'une superficie de 770 m², au prix de 355 000 € + frais d'agence et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Marchés publics < 90 000 € HT enregistrés sur le registre des marchés

Liste arrêtée au 15/05/2023

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Date d'effet	Durée	Montant HT	Montant TTC	Montant précédent marché HT	Suivi de la consultation
Vérification périodique	SOCOTEC	Immeuble Le Noven 318 Route de Fougères CS 60642 35706 RENNES	01/03 /2023	1 an reconduc tible 3 fois 1 an	41 093 € (4 ans)	49 311,60 € (4 ans)	30 668 € (4 ans)	Mairie de Thorigné- Fouillard
Fourniture de jeux et sol amortissant	MECO	9 Route de Kerhuel, 29370 Coray	05/05 /2023		57389,78 €	68867.74 €		Mairie de Thorigné- Fouillard
Cheminement PMR – terrains de boule - espace pour mobilier à Poprune	HENRY FRERES	Le Moulin Thouru 35140 LA CHAPELLE SAINT AUBERT	13/04 /2023		32000€	38400€		Mairie de Thorigné- Fouillard

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire à **l'UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE